



# INFO SOLDE



NOVEMBRE 2019

Pour toute question sur votre solde,  
contactez la cellule solde assistance :  
Par mail : [solde.assistance.fct@intradef.gouv.fr](mailto:solde.assistance.fct@intradef.gouv.fr)

 N°Vert 0 800 00 69 50

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

## Quand seront versées les soldes de décembre et de janvier ?

Comme chaque année, le versement de votre solde de décembre est avancé. Cette année, selon les délais de traitement interbancaires, il aura lieu à compter du **16 décembre 2019**.

Le versement de la solde de janvier se fera à échéance normale, en fonction des délais interbancaires, à compter du **25 janvier 2020**.

**Soyez attentifs dans la gestion de votre budget compte tenu du délai entre les deux versements !**

## À quelles périodes seront reprises les fractions de solde perçues en OPEX/RTE ?

En raison de l'avancement des dates de clôture des soldes de novembre et de décembre :

- 1/ les fractions de solde perçues en octobre 2019 seront reprises sur la solde de décembre 2019.
- 2/ les fractions de solde perçues en novembre et décembre 2019 seront reprises sur la solde de janvier 2020 (sous Source Solde) ou de février 2020 (sous LOUVOIS).
- 3/ Il n'y aura donc pas de reprises de fractions en janvier 2020 sur les soldes payées par LOUVOIS.

**Attention : si vous êtes rentré en métropole au moment de la reprise des fractions, celle-ci s'effectuera sur une solde « métropole ». Anticipez-le dans la gestion de votre budget personnel.**

## Changement de coordonnées bancaires : pensez à le signaler !

Lorsque vos coordonnées bancaires changent et que vous souhaitez percevoir votre solde sur ce compte, il est obligatoire de le signaler dans les meilleurs délais à votre correspondant RH de proximité afin qu'elles puissent être prises en compte par les services de la solde.

Cette démarche personnelle est indispensable y compris lorsque votre banque opère une réorganisation interne, impliquant un changement de Relevé d'Identité Bancaire (RIB) qu'elle vous adresse alors.

En l'absence de la transmission par vos soins de ces nouvelles coordonnées bancaires au service de la solde, les virements réalisés à votre profit par le centre interarmées de la solde sont alors rejetés, ce qui retarde le paiement de votre solde.

**La transmission à votre correspondant RH de votre nouveau RIB, dès sa réception, vous met à l'abri de ce désagrément.**

## Où trouver l'information ?

Pour toute question relative à votre solde, vous pouvez vous adresser à tout moment à :

1. Votre correspondant RH de proximité
2. La cellule solde assistance :  
numéro vert : **0800 00 69 50**  
boîte mail : **solde.assistance.fct@intradef.gouv.fr**

### INTRADEF

SGA Connect > [portail-sga.intradef.gouv.fr/sites/info-rh/les-essentiels/ma-solde](http://portail-sga.intradef.gouv.fr/sites/info-rh/les-essentiels/ma-solde)  
DRHAT > [portail-drhat.intradef.gouv.fr/DRHAT/solde-et-pension/actualites/l-actualite-solde](http://portail-drhat.intradef.gouv.fr/DRHAT/solde-et-pension/actualites/l-actualite-solde)  
Marine > [portail-rh-marine.intradef.gouv.fr/index.php/solde-indemnite](http://portail-rh-marine.intradef.gouv.fr/index.php/solde-indemnite)  
Air > [portail-drhaa.intradef.gouv.fr/index.php/remuneration-et-indemnisation](http://portail-drhaa.intradef.gouv.fr/index.php/remuneration-et-indemnisation)

### INTERNET

[www.defense.gouv.fr/familles/votre-espace/votre-solde](http://www.defense.gouv.fr/familles/votre-espace/votre-solde)

*Retrouvez chaque mois  
toutes les informations relatives  
à votre solde*



# INFO SOLDE

SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTERE DE LA DEFENSE  
SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMEES

ARMÉE DE TERRE  
ARMÉE DE L'AIR  
MARINE NATIONALE  
SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES